

AVIS

Commodo et Incommodo

Arrêtés ITM

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
dérogation relative à l'exploitation de l'autorisation pour la modification du système de stockage de gaz	SA GUARDIAN LUXCOATING 1 rue Laangwiss L-4902 Hautcharage	1/2003/0553/168 dérog autorisé le 2 avril 2024 Réf.: COM/2024/04/09
l'autorisation pour la modification des installations de production de froid	SA LUXPET 24 rue Héierchen L-4940 Hautcharage	1/2024/0093/178 autorisé le 2 avril 2024 Réf.: COM/2024/01/05

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 12 avril) à partir du 13 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus.

Les arrêtés d'autorisation et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique (Bascharage, 29 rue de la Résistance) de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 12 avril 2024

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi